



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

LA SPECIALISATION : COMMENT ET POURQUOI S'Y PREPARER ?

**Mardi 10 février
De 9h00 à 12h00**

Katy SADRIN

Assistante Spécialisation
Pôle juridique CNB

François COUTARD

Avocat spécialiste

Membre élu du groupe de travail spécialisation du Conseil national des barreaux

60€ la séance

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de monter leur dossier de candidature, d'appréhender l'entretien avec le jury et de connaître les conditions requises pour demander une mention et la garder.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Pourquoi passer sa mention de spécialisation ?
- Présentation du nouveau régime
- Qui peut candidater ?
- Comment candidater ?
- Le dossier de candidature
- La note de synthèse
- La qualification spécifique
- Comment la candidature est-elle traitée
- Avant l'entretien, que se passe-t-il ?
- Le rôle des jurys
- Comment se passe l'entretien ?
- La notification des décisions
- Comment maintenir sa spécialisation ?

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)